

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA19-08-2 décrétant un emprunt de 6 010 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments publics, adopté par le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à la séance ordinaire du 8 janvier 2019, a été approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 mars 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du Citoyen de Saint-Laurent à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 3 avril 2019

Daniel Simon
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that by-law RCA19-08-2 enacting a loan of \$6,010,000 for the public buildings protection program, adopted by the Borough Council of Saint-Laurent at its general meeting of January 8, 2019, has been approved by the *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, on March 21, 2019.

Notice is also given that this by-law is filed at the Citizen's Office of Saint-Laurent at the disposal and for the information of all interested persons

Montréal, April 3, 2019

Daniel Simon
Secretary of the Borough Council